



**Département de Seine-et-Marne
Arrondissement de Meaux
Canton de Claye-Souilly
Commune de BARCY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
le 25 août 2017

Date d'affichage :
le 25 août 2017

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 07

Quorum : 06

L'an deux mil dix-sept, le 30 août à 19h00, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Étaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme POUGET-VACHER Katia, M. RYCHLEWSKI Stéphane,

Absents excusés : Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle, M. BONGARD Jean-Luc, M. MOLKA Hervé,

Absent : M. BESANÇON Emmanuel,

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Mme POUGET-VACHER Katia élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS
MUNICIPAUX DES 19 ET 30 JUIN 2017**

Après lecture des points abordés lors des conseils municipaux des 19 et 30 juin 2017 par Monsieur le Maire, M. Stéphane RYCHLEWSKI souhaite que soit modifiée au procès-verbal du 19 juin 2017, la transcription de son intervention en remplaçant « son souhait de couper les arbres » par « remarque que les arbres peuvent gêner la visibilité du carrefour ».

Le Conseil Municipal, en intégrant cette modification,

APPROUVE, à l'unanimité, les procès-verbaux des conseils municipaux des 19 juin et 30 juin 2017.

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE CONCERNANT LE
PAIEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN DES
ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des assainissements non collectifs de la commune, Monsieur le Maire souhaite créer une ligne budgétaire en section de fonctionnement du budget SPANC M49.

En effet, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 43 propriétaires ont signé le formulaire d'adhésion au contrat d'entretien proposé par la Mairie, en collaboration avec la société ASSISTEAUX. Il précise que plus d'une dizaine de formulaires seront signés dans les prochains jours.

Monsieur le Maire rappelle que le contrat prévoit la prise en charge, par la Mairie de Barcy, des rendez-vous, des paiements des factures à la société ASSISTEAUX et de la facturation auprès des propriétaires.

A cet égard, il est impératif de créer en section de fonctionnement du budget M49 de la commune, en recettes et en dépenses, une ligne budgétaire qui puisse mettre en place cette opération.

Monsieur le Maire propose de modifier le budget M49 en imputant en recettes de fonctionnement, au chapitre 75, à l'article 7588 « autres produits de gestion courante », la somme de 6 500 euros et en imputant en dépenses de fonctionnement, au chapitre 65, à l'article 658 « charges diverses de gestion courante », la somme de 6 500 euros.

La somme de 6 500 euros correspondant au montant prévisionnel d'environ 60 formulaires d'adhésion signés, objectif de l'année 2017.

Les modifications se font comme suit :

BUDGET SPANC M49

SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° ARTICLE	Libellé	Montant
658	Charges de gestion courante	+ 6 500,00
7588	Autres produits de gestion courante	+ 6 500,00

Vu le procès-verbal du Conseil municipal de Barcy du 27 juin 2016 concernant la mise en place d'un contrat d'entretien,

Vu la délibération n° 2017-03 du Conseil Municipal de Barcy du 10 janvier 2017, concernant le choix du prestataire du contrat d'entretien,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE cette modification.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE
CONCERNANT LA MISE EN PLACE DES ETUDES
LIEES AUX TRAVAUX DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire fait le point sur les factures à honorer concernant les travaux de la nouvelle Mairie, de l'atelier communal et des abords de l'école.

Monsieur le Maire précise que les montants dépassent les lignes budgétaires telles qu'elles ont été votées.

Pour le chapitre 20 « immobilisations incorporelles », les frais d'études de l'article 2031 demandent une disponibilité supplémentaire de 20 000,00 € dûe aux factures correspondant aux honoraires du maître d'œuvre et de l'assistant maîtrise d'ouvrage concernant le projet du Contrat Rural et les frais liés à la réalisation de documents d'urbanisme de l'article 202 demandent une disponibilité supplémentaire de 5 000,00 € concernant la modification du PLU.

En conséquence, n'ayant plus de crédit budgétaire disponible au chapitre 20, Monsieur le Maire souhaite faire des modifications en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Les modifications se font comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

N° ARTICLE	Libellé	Montant
615221	Entretien des bâtiments	- 20 000,00
023	Virement à la section d'investissements	+ 20 000,00
Total		0.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
2031	Frais d'études + 15 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement + 20 000.00
202	Frais liés à réalisation des documents urbanisme + 5 000.00		

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 2 abstentions,

ACCEPTE cette modification.

POINTS SUR LA RENTREE SCOLAIRE 2017-2018

- Présentation des nouveaux horaires

Madame Katia POUGET-VACHER, Maire-adjointe, en charge des affaires scolaires, informe les membres du Conseil Municipal du passage à la semaine de quatre jours des écoles du RPI CHAMBRY-BARCY.

Suite à cette décision prise par l'Académie, grâce notamment au travail et à la pugnacité du Département et de la Municipalité, des décisions ont dû être prises, afin d'améliorer l'organisation scolaire.

Ces décisions concernent principalement :

- les nouveaux horaires de l'école de Barcy, 8h40-11h40, le matin et 13h40-16h40, l'après-midi, avec accueil des enfants 10 minutes avant
- Le transport et ses horaires, 8h35-12h00, le matin et 13h35-17h00, l'après-midi.

Pour faciliter l'organisation de la surveillance des enfants scolarisés au RPI CHAMBRY-BARCY pendant le temps de transport scolaire, Monsieur le Maire a souhaité que Madame Maryline DELPLANQUE, adjoint technique territorial de la commune de Barcy, participe à cette surveillance lors des trajets de fin de matinée et de fin d'après-midi.

En conséquence, ses heures hebdomadaires sont modifiées avec 4 heures de plus, passant de 10 heures à 14 heures hebdomadaires avec conservation du montant actuel de son IAT.

Tous ces points ont été évoqués et validés cet été, lors d'une réunion faisant office de « commission scolaire », à laquelle ont assisté Monsieur le Maire, Mme. Katia POUGET-VACHER, M. Hervé MOLKA et M. Stéphane RYCHLEWSKI.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur l'augmentation du nombre d'heures hebdomadaires de Madame Maryline DELPLANQUE.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE la modification du temps de travail de Madame Maryline DELPLANQUE, passant de 10 à 14 heures hebdomadaires, sans changement du montant de son IAT.

- Délibération sur la nouvelle convention cantine-périscolaire

Pour des raisons d'équilibre budgétaire, Monsieur le Maire de CHAMBRY, Dominique DELAHAYE, et son Conseil, sont amenés à actualiser la participation des frais de la commune de BARCY, concernant la cantine et le périscolaire.

Après lecture faite par Mme Katia POUGET-VACHER, Maire-adjointe en charge des affaires scolaires, de la nouvelle convention actualisée pour l'accueil dans la cantine et le périscolaire de CHAMBRY des enfants de BARCY,

Le Conseil Municipal prend note de l'augmentation de 10 centimes de l'aide financière de la commune de BARCY par repas et de 10 centimes par élève fréquentant le périscolaire.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 6 voix pour et 1 voix contre,

ACCEPTE les termes de la dite convention,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention,

SOUHAITE, au vu de l'importance des montants financiers investis par la commune de BARCY, que cette dernière puisse avoir, auparavant, le détail des charges qu'elle est sensée compenser.

PRESENTATION DE LA JOURNEE : « JE SUIS ÉCORESPONSABLE DANS MON VILLAGE »

Monsieur le Maire souhaite développer des actions en faveur des gestes citoyens qui peuvent être développés dans notre commune.

L'objectif est d'éduquer, au fur et à mesure, les barciens vers plus de responsabilité en matière de recyclage des déchets et de gestes écologiques.

Pour cela, la commune de Barcy organise le 23 septembre une matinée consacrée au recyclage des déchets et qui sera baptisée : « je suis écoresponsable dans mon village »

Cette matinée se fera en deux parties.

Concernant la première partie, Mme Angélique ARLOVE, co-organisatrice de cette matinée, explique au Conseil Municipal que pendant deux heures les barciens participeront dans leur village aux actions « nettoyons la nature », en collaboration avec les magasins Leclerc.

Concernant la deuxième partie, l'équipe du service « gestion des déchets » de la Communauté d'agglomération du Pays de Meaux informera les barciens de l'ensemble des possibilités qui leur sera offert de recycler toutes formes de déchets.

Monsieur le Maire insiste sur l'importance d'une telle journée pour notre village et pour son entretien.

DELIBERATION CONCERNANT LA RESTITUTION DE LA VOIRIE « IMPASSE DU PRE L'ÉVÊQUE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la fin des travaux du lotissement « impasse du pré l'Évêque ».

La totalité des riverains de cette impasse souhaite que la voie devienne une voie communale.

De plus, le promoteur du lotissement «FONCIERE SL» fait une proposition dans ce sens à la commune de Barcy, proposition qui consiste à rétrocéder cette voie pour un euro symbolique, avec frais de notaire compris.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE que « l'impasse du pré l'Évêque » devienne une voie communale,

COMPREND l'intérêt des riverains à transférer à la commune les frais de maintenance de la voie, des réseaux et de l'éclairage public du lotissement, comme pour l'ensemble des barciens,

ACCEPTE la proposition de « FONCIERE SL » concernant la rétrocession de la voie « impasse du pré l'Évêque » à la commune de Barcy, pour un euro symbolique, frais de notaires compris,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes concernant cette rétrocession.

DELIBERATION CONCERNANT L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU NOUVEAU COMPTABLE PUBLIC

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

- De demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 80 % par an.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Nadine TAMIC, Receveur Municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée d'un certain nombre de dossiers :

- En ce qui concerne les dossiers juridiques, le recours contre la réhabilitation de l'école a été débouté en totalité et l'échange entre la commune et M. SCHROEDER est en cours de finalisation,
- L'ART a présenté à Monsieur le Maire les résultats des comptages et vitesse des véhicules traversant notre village. Une présentation officielle sera faite au Conseil en novembre, dès que des éléments complémentaires seront connus,
- Orange informe du renforcement de son antenne à la « croix du bordet »,
- En ce qui concerne les prochains travaux communaux, vus en commission communale « Travaux et Sécurité », Les marquages au sol et la réfection de voirie et profilage des fossés débiteront mi-septembre.

QUESTIONS DIVERSES.

Mme Angélique ARLOVE remarque que le potager devant l'école est en friche.

Mme Katia POUGET-VACHER rappelle au Conseil la date de la prochaine commémoration de la bataille de la Marne, le dimanche 10 septembre et demande que l'on vienne nombreux.

M. Nicolas CODRON souhaite savoir si des précisions sont faites quant à l'organisation à Barcy du prochain «Trail du soldat de la Marne ».

Séance levée à 21H30.